



**CSE-Central GRDF du 22 octobre 2020**

## **Déclaration liminaire CGT à l'ouverture de séance**

Monsieur Le Président,

Mesdames Messieurs membres du CSE-C de GRDF,

### **Situation de SUEZ**

Au vu de l'actualité nous nous devons d'intervenir sur la situation de SUEZ.

**La FNME CGT réaffirme son opposition à une sortie du capital d'ENGIE dans SUEZ** comme exprimée dans le communiqué de presse de la coordination CGT d'ENGIE.

La loi Pacte devait ouvrir la voie à un capitalisme des parties prenantes. L'offre lancée par Veolia sur Suez montre que nous en sommes encore bien loin. Elle devait ouvrir la voie à un capitalisme responsable... Or la bataille ponctuée de coups tordus, quelle que soit son issue, montre que pour l'instant, c'est encore une illusion. Le capitalisme français est encore dominé par les intérêts des seuls actionnaires, d'ailleurs chacune des parties aura repris à l'envie qu'il avait une responsabilité fiduciaire à l'égard de nos actionnaires.

Le désengagement financier lent et inexorable de l'état et une ponction sans précédent à travers les versements de dividendes, des stratégies sans cesse remaniées, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois que ce qui est en jeu est une maximisation des retours financiers et non le développement industriel et le service au public.

Nous avons toujours en mémoire les engagements sociaux pris lorsqu'ENGIE a cédé pôle EPI (exploitation et production pétrolière et gazière international) et sa BU GNL.

Engie a encore trahi la confiance des salariés qui ont ensuite connu les pires difficultés pour faire prendre en compte ces fameux engagements, jusqu'au plan de licenciement de l'ensemble des salariés français lancé le lendemain de la date de fin d'engagement.

Ce qui a fait disparaître un opérateur français significatif et surtout intégré à la chaîne de valeur, dépecé pour nourrir un opérateur anglo-saxon. Bel exemple de développement national.

Au moment où l'état engage son plan de relance, il eût été indispensable de tenir compte de l'existence des « parties prenantes ». Dans la réflexion autour de Suez :

- Où est le débat avec les salariés de Suez qui se sont même vu refuser un rendez-vous avec le Président d'Engie ?
- Où est le débat avec les représentants du personnel qui réclament une réflexion de long terme sur l'organisation du service public de l'eau et des déchets en France ?
- Où sont les maires concédants de l'eau qui se sont élevés contre la cession de Suez ?
- Où sont les citoyens usagers et leur besoin d'un service public de l'eau performant et à moindre coût ?

L'État se doit d'être le garant d'un tel débat public et politique qui pourrait aboutir à construire les outils d'une accélération de la transition énergétique autour d'acteurs comme Engie autour de l'énergie, de l'eau, des services thermiques et de la propreté. Pour cela, il faut s'en donner le temps et ne pas succomber aux appels à l'urgence et aux diktats financiers d'une OPA agressive.

Que Suez et ses salariés se défendent de leur propre chef par tous les moyens d'expression, de communication et de droit est loin d'être scandaleux, c'est même la moindre des choses.

La fonction de ses dirigeants et du conseil d'administration est de gérer l'entreprise « dans son intérêt social », notion gravée pour la première fois par la loi Pacte dans le droit français. Comment peut-on sérieusement affirmer que l'intérêt de la société, personne morale, n'est pas de résister frontalement à ceux de ses associés qui souhaiteraient la démembrer, pour des raisons strictement financières ?

La contradiction la plus flagrante est le fait du président de Veolia, qui d'un côté, s'est bâti depuis plusieurs années l'image d'un partisan acharné de l'éclosion d'un capitalisme responsable appelant à rompre avec le capitalisme financier. Sous son impulsion, Veolia a très rapidement explicité sa raison d'être, "Ressourcer le monde".

De l'autre, il lance une OPA hostile sur Suez, de surcroît conditionnelle sans que l'on sache qui jugera si les conditions posées sont ou non remplies et qui vise en outre explicitement le démantèlement de sa cible. A-t-il expliqué les tenants et aboutissants aux salariés de Veolia, qui constituent une évidente partie prenante et pourraient avoir un jour à souffrir des modifications de périmètre imposées par les autorités de la concurrence ? « Faites ce que je dis et pas ce que je fais. » Capitalisme financier ou capitalisme responsable ? Il est temps d'aligner le discours et la pratique et, sur des sujets aussi décisifs, de sortir de l'ambiguïté du « en même temps ». Les OPA hostiles devraient être combattues notamment par des éléments de défense ancrés dans la loi. Quand complétera-t-on à cette fin la loi Pacte ? En attendant, l'État est dans cette affaire, depuis l'origine et de façon répétée, l'acteur décisif. Va-t-il entériner, accompagner et recueillir les fruits de la première OPA hostile du « nouveau monde » ?

À l'heure du démantèlement des entreprises intégrées des IEG pour cause de monopole public, cela ne pose aucun problème au gouvernement de laisser se créer de nouveaux monopoles privés financés par la collectivité.

La vente de Suez à Veolia aurait pu être évitée

**Pour la CGT, la bataille contre le démantèlement de Suez et d'Engie continue.**

Lundi 5 octobre 2020, le Conseil d'Administration d'Engie a validé la vente de sa participation dans Suez à Veolia par 7 voix contre 4.

**L'administrateur CGT a voté contre** comme il l'avait annoncé dans les deux conseils précédents, s'opposant au principe même de la vente et à l'importance pour le pays de disposer de grands groupes, comme Engie et EDF que l'État peut utiliser pour porter la transition écologique sur toutes ses composantes énergie, eau, propreté et services.

L'État, dont la position est de vendre mais prenant sans doute conscience un peu tard de la dangerosité du projet, a finalement, après avoir soutenu la vente à Veolia, voté contre.

**La CGT ne peut que déplorer que les trois autres administrateurs salariés aient soit voté pour, soit n'aient pas pris part au vote.** S'ils avaient, comme le proposait la CGT et comme le réclamait l'intersyndicale de Suez, voté contre, la vente à Veolia aurait été refusée par 7 voix contre 6.

Cela aurait ainsi été un tournant pour empêcher un démantèlement catastrophique de Suez sur le plan social et humain comme sur le plan industriel.

Cela aurait laissé du temps pour relancer le débat sur l'avenir de Suez et sa place dans Engie, sur comment organiser la gestion des grands services publics, comment les faire travailler ensemble pour accélérer la transition énergétique, dans une vision industrielle de long terme au lieu de la vision purement financière actuelle.

**La CGT ne baisse pas les bras. Tant à Suez, qu'à Engie, que dans les autres entreprises de service public menacées de démantèlement** comme, par exemple, EDF, la CGT va mobiliser pour sauver l'emploi et construire une vraie politique de service public de la transition énergétique.

La FNME-CGT appelle à la mobilisation générale pour (ré)organiser le service public de l'énergie.

Seul ce monopole naturel assurera une transition énergétique ambitieuse et des factures en baisse pour les usagers.

Pour que le monde d'après ne ressemble pas au monde d'avant, **la CGT appelle à une mobilisation des salariés de l'énergie, de l'eau, de la propreté et des services le 3 novembre 2020.**

Le secteur des IEG, tous les résidents du territoire et l'État sont victimes de la déliquescence de la pseudo-élite française. Cette oligarchie casse et brade le secteur de l'énergie pour récompenser ses copains (Total, Vinci, Veolia...) en abandonnant toute souveraineté, maîtrise publique et sécurité énergétique dans les bras d'intérêts privés et de puissances étrangères (Chine, États-Unis, Russie...) aux appétits voraces :

- Annonce du licenciement de plusieurs centaines de personnes chez GazelEnergie
- Désintégration du Groupe EDF
- Casse du groupe ENGIE : ventes successives à la découpe comme la CNR et la SHEM
- Attaques permanentes du Statut et du régime spécial de retraites

La logique de cette pseudo-élite est claire : **vendre** des actifs et **fermer** des sites industriels, **dégraïsser** les effectifs (Plan Social d'Entreprise PSE, Plan de Départs Volontaires à la retraite PDV...) et **licencier** !

L'arrogance de cette oligarchie financière étant sans limite, elle a récemment essayé de faire porter le chapeau à Bruxelles alors que ceux sont ces mêmes nuisibles qui sont à la manœuvre dans le but de s'enrichir sur le dos des travailleurs et des citoyens.

C'est contraire à l'intérêt général !

Face à la classe du mépris de la très illégitime Macronie, aux États inamicaux et aux basses alliances avec de soi-disant syndicalistes de bas étage, il est temps pour tous les salariés de réagir :

Démocratisons un système politique et social devenu obsolète !

Toutes les actions doivent être mises en œuvre : des informations de masse aux assemblées générales, des interpellations des directions locales aux pouvoirs publics, des mobilisations dans les équipes de travail à l'élaboration des cahiers revendicatifs, des rassemblements aux blocages des sites jusqu'à la reprise en main des outils de travail...

Organisons la riposte. Décidons de notre avenir.

**La FNME-CGT porte l'ambition du service public de l'énergie au travers de son Programme Progressiste de l'Énergie (PPE). L'énergie est un besoin de première nécessité, c'est un bien commun. La FNME-CGT revendique le retour à l'intérêt général : stop à la déréglementation.**

**Mobilisons-nous pour un monde meilleur ! Généralisons la grève dans nos Industries pour défendre nos emplois statutaires !**

**Arrêtons le travail le 3 Novembre !**

L'actualité sociale GRDF n'est pas en reste

**Sur l'IDF**, nous ne pouvons que constater un acharnement sur notre collègue Manu.

Depuis plusieurs années le dialogue social à GRDF se dégrade. De nombreux indicateurs le démontrent. Parmi ceux-ci, le sentiment d'injustice et le manque de considération de la part des employeurs envers leurs agents. En effet de nombreux agents subissent, au travers des décisions prises par nos Directions, des injustices criantes qui sont identifiées par certains indicateurs qui apparaissent dans l'Enquête "C'est à vous" présentée dernièrement.

Dernièrement dans ce domaine une nouvelle étape a été franchie.

**Cela fait plus de 6 mois que GRDF Île-de-France traque sans répit notre collègue MANU**, conseillère clientèle à l'accueil téléphonique de GRDF à Brétigny-sur-Orge (91). En effet Manu, notre collègue d'IDF fait l'objet d'une procédure de licenciement à son encontre.

Les raisons ? Avoir voulu rendre service à l'une de ses collègues et avoir fait acte de solidarité en lui proposant la fourniture de masques FFP2 pendant la période la plus critique de la pandémie COVID19.

**La réaction de la Direction de GRDF IDF en apprenant cette action d'entraide est tout simplement ignoble.** En effet cette dernière, alors qu'elle n'était pas en mesure de remplir ses obligations de protection des salariés en étant incapable de fournir des masques et du gel en cette époque de crise, préfère sanctionner sous ce prétexte, notre collègue.

Nous ne pouvons adhérer à de telles décisions qui vont à l'encontre de l'image Socialement Responsable que GRDF affiche. Nous nous y opposons même avec force. En effet en cette période de crise sanitaire et sociale, il n'est pas concevable d'engager une procédure de sanction disciplinaire sans avoir de motifs valables, encore plus lorsque cela va jusqu'à envisager un licenciement ! Est-ce là, le monde "d'après" que beaucoup appellent de leurs vœux ? Est-ce là, une forme de reconnaissance envers les agents d'avoir continué à venir travailler bien que leur employeur n'assurât plus leurs protections ?

**Alors si quelqu'un devait être à blâmer, ne serait-ce pas les employeurs qui nous mentaient ouvertement à l'époque pour tenter de dissimuler leurs fautes inexcusables ?** Dans de nombreuses DR, les employeurs nous tenaient tête et affirmaient que *le port du masque ne servait à rien*. Pour rappel, en région au mois de mars lors de CSE-E, certaines directions affirmaient que les masques étaient réservés aux salariés présentant des symptômes sur le lieu de travail. Face à de tels comportements, l'anxiété était à son apogée chez les agents et aujourd'hui ce serait à eux d'en faire les frais ? L'ignominie est à son comble, il est temps de revenir à la raison !

Les agents étaient hier encore considérés comme des héros par Madame La Ministre Elisabeth Borne, les employeurs ne peuvent traiter aujourd'hui comme des voyous ceux qui ont voulu apporter leur soutien.

**Toute la FNME-CGT et la Délégation CGT au Cse-C de GRDF soutenons pleinement notre collègue et nous mettrons tous, tout en œuvre pour défendre les droits de tous les agents et faire reconnaître les vraies responsabilités si nos collègues continuent à être injustement attaqués.**

Notre Humanité nous interdit d'accepter une telle injustice. Pourtant le même traitement n'est pas appliqué selon sa position dans l'organigramme de l'entreprise ou un dirigeant peut lui tranquillement utiliser la messagerie de l'entreprise pour vendre sa moto en toute impunité sans que lui soit reproché un manquement au règlement intérieur ou à la charte éthique de l'entreprise. Ce qui est pathétique et risible, c'est que le cadre dirigeant en question n'était autre que le directeur éthique de GRDF. Les syndicats CGT IDF ont indiqué qu'ils déposeront plainte pour harcèlement moral au motif de la discrimination sur la mise en œuvre discriminatoire de la procédure disciplinaire et qu'ils saisissent la LDH suite à la violation des articles de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, de 1948 et de la charte européenne des droits fondamentaux concernant les protections de la propriété, de la vie privée, du secret des correspondances, de l'égalité et par-dessus tout de la dignité. Tout cela sera bien entendu relayé le plus largement possible...

**Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'intervenir auprès de la Direction D'Île-de-France pour leur porter cette présente déclaration et leur affirmer notre détermination à voir stopper la procédure en cours à l'encontre de notre collègue.**

**Sur la région Sud-Est** avec la fusion des AI de PACA OUEST

En cette fin d'année, la situation sanitaire des Bouches-du-Rhône est difficile, voire dramatique.

La direction locale de GRDF n'en a que faire et a remis sur la table **un énième projet de réforme de structure.**

Dans ce projet, elle a annoncé notamment la **fermeture du site gazier d'Istres**, le déplacement de la prise de poste des agents de Marignane, **le changement des zones d'intervention de sécurité gaz impactant 8 sites de travail, une perte de lignes d'astreinte et des suppressions de poste.**

Cette réforme de structure présentée aux organisations syndicales il y a peu va impacter la sécurité des personnes et des biens et les conditions de travail des agents de façon catastrophique. **Les temps de trajets des agents de sécurité dans la zone Avignon, Arles, Marignane, Istres, Aix, Carpentras et Salon vont se retrouver en forte augmentation se rapprochant des 45 à 50 min d'arrivée sur place** pour des fuites de gaz quand EDF- GDF proposait il y a 15 ans : *être sur place lors d'intervention de sécurité gaz le plus rapidement possible et en moins de 30 min, dans 75% des cas.*

**La direction de GRDF choisit donc depuis plusieurs années la sécurité low cost, bon marché.**

Factures toujours plus élevées, un service public de plus en plus dégradé, baisse constante des effectifs. La direction annonce 85 emplois de moins dans les 3 ans à venir à la maille Sud-Est qui produira une baisse pour la sécurité les personnes et les biens.

Face à ces décisions irresponsables, le personnel des agences d'intervention d'Aix, Avignon et Marseille ainsi que les sites d'Istres, Marignane, Arles, Salon, Orange, Carpentras s'est fortement mobilisé par la grève le 29/09/2020 (80% de grévistes) pour faire entendre son opposition à ce projet. La direction depuis a revu le projet en se concentrant sur les sites Marignane et Salon qui absorberont l'activité de la zone Istres Fos amenée à fermer avec pour conséquences la perte de 5 emplois et l'augmentation par 2 du délai d'arrivée sur place des intervenants.

**Les agents avec l'appui de leurs syndicats CGT demandent le retrait de ce projet purement économique qui va dangereusement impacter la sécurité publique du gaz dans leurs communes respectives.**

Mais ce ne sont pas les seuls services concernés car des projets de fusions de BEX et d'autres AI sont déjà dans les cartons sur d'autres régions.

## Sur Sud-Ouest,

♦ Les agents de La Rochelle ont constaté que **la direction voulait envoyer un intérimaire sans aucune habilitation ni formation faire des enquêtes BRI.** Pour la direction, une immersion avec un collègue serait suffisante. Ces enquêtes BRI font suite à une obligation réglementaire en date du 22 02 2008 (MAINT 0810). Les élus du personnel avaient pourtant alerté de la vétusté de ces branchements en organisme (CHSCT et CE) depuis l'explosion de St Jean D'Angély en février 2011.

Malheureusement l'explosion dramatique de Limoges et l'injonction de la préfecture et de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont contraint les directions de remplir leurs impératifs puisque la direction était hors délais.

Bien mal a pris les agents de demander à la hiérarchie de respecter le prescrit et de ne pas banaliser le professionnalisme gazier acquis au long des années pour que cette activité soit réalisée par des agents formés et habilités. Les agents étaient envoyés avec un intérimaire qui ne figurait pas sur le bon de travail ce dernier n'avait pas de RLC et n'était pas incrémenté dans O2. Les règles d'habilitations et du rôle du chef de travaux sont pourtant claires et font partie du quotidien des agents. On ne doit pas faire n'importe quoi !!!

Pourtant des postes vacants ne sont toujours pas publiés sur cette région en contradiction des accords astreinte.

- Est-ce la même situation qui se produit sur l'ensemble de la DR SO avec les activités confiées aux intérimaires ?
- Doit-on interpeler les autorités concédantes et la DREAL pour expliquer les conditions de réalisation par GRDF de nos obligations réglementaires et du respect de ses injonctions à la suite de l'explosion de Limoges ?

♦ A l'heure ou la semaine de la sécurité vient de se terminer et où l'on voit dans la vitrine de GRDF sur le WE Love Gaz des agents heureux et épanouis dans leur entreprise la réalité terrain est tout autre que ce monde virtuel 3.0 des « bisounours ».

Il faut enlever aux agents toute conscience politique quant aux décisions d'entreprises et professionnelles et "si le chef a dit on fait".

Pour calmer les ardeurs ou toute velléité de débat des agents, la DIEM s'est déplacée sur place pour faire une visite de sécurité aux agents accompagnée de son adjoint et du manager interventions.

Mais si ce n'était que cela, alors que dans cette même semaine de la sécurité on vante le bien-être au travail et la prise en compte des RPS, **la direction s'est permis de faire un courrier de rappel à des agents grévistes dans le cadre du préavis de grève de la FNME-CGT sous prétexte qu'ils étaient inscrits à une action de formation.**

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler à notre Direction que le droit de grève est un *droit constitutionnel* consacré au *septième alinéa du Préambule de 1946* et à *l'article 28 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE*.

*Tout salarié doit disposer de la liberté de participer à la cessation collective du travail, que celui-ci exerce ses fonctions à son poste habituel ou lors d'une formation professionnelle.*

Il n'est ainsi pas acceptable que l'entreprise se permette un rappel à l'ordre aux salariés aux fins de vouloir leur imposer le moment où ils devraient exercer leur droit de grève ou encore pour tenter de leur reprocher de manière déloyale et infondée un prétendu détournement de l'exercice de ce droit fondamental. **Il s'agit là de mesures d'intimidation illégales à l'égard d'agents militants, syndiqués et sympathisants de la CGT.**

La Direction devrait se rappeler les termes de l'article *L. 1132-2 du Code du travail* posant clairement le principe selon lequel « *Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire mentionnée à l'article L. 1132-1 en raison de l'exercice normal du droit de grève* ».

**Nous demandons ainsi à la Direction de faire cesser de telles pratiques illégales portant atteinte au droit de grève des agents. Ces courriers doivent cesser et ne devront pas figurer au dossier disciplinaire des agents. À défaut, la CGT prendra les mesures judiciaires qui s'imposent.**

#### **4 NR pour tous c'est possible**

Chers collègues, maintenant vous le savez, **vous produisez 223 000 € de richesses par an et par agent.** De plus, **GRDF a gardé dans ses poches 90 Millions d'€ destinés aux charges de personnel sur la dotation ATRD5.**

Voilà de nouveaux chiffres officiels qui doivent tous nous amener à nous mobiliser pour obtenir satisfaction :

- Selon les propres chiffres de GRDF, en 2019, le résultat net de l'entreprise est de 670 millions d'€.

**Savez-vous combien GRDF a versé aux actionnaires d'Engie sur cette même année ?**

➤ **588,8 millions d'€ soit 88% du résultat net de l'entreprise.**

**Si les dividendes versés aux actionnaires d'Engie avaient été donnés aux agents de GRDF en France cela représenterait :**

➤ **46 299 € par agent, sur l'année 2019, soit 3561 euros par mois par agent (sur 13 mois).**

À titre d'exemple et de comparaison, une augmentation de **4 NR (au NR 150) représente 196 € brut par mois par agent...**

Est-ce les actionnaires qui assurent l'ensemble des missions de service public et les métiers de GRDF ?

Non, non et encore non ! Ce sont exclusivement les agents d'exécution, maîtrise et cadre !

**Alors les 4 NR c'est un droit et c'est maintenant.**

À Paris,

Le 22 octobre 2020